

# DELIBERATION

65 (7.2)

Le 3 septembre 2020, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle ANDRENA à Andrézieux-Bouthéon, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 28 août 2020

**Présents** : Mesdames et Messieurs DRIOL, MONTEUX, BRUEL, VOCANSON, FABRE, CHAPOT, MONTAGNON, DUCREUX, SPADA, BAYET, INCORVAIA, GALONNET, SEGUIN, GRANGE, DUMAZET, BOIS-CARTAL, FAVEYRIAL, ROBERT, KHEBRARA, FRANC, KARA, MARRET, MOINE, CEYTE, JACOB, SORGI, CAMPEGGIA.

**Procuration** : Monsieur LEGROS à Monsieur JACOB

**Absent** : Monsieur MAGALHAES

**Secrétaire** : Madame BRUEL

-----  
**Objet** : Complément aux tarifs communaux : accès gratuit du Château de Bouthéon aux Andréziens-Bouthéonnais

Monsieur le Maire rappelle que, lors du Conseil Municipal du 18 décembre 2019, les tarifs communaux 2020 ont été approuvés par l'Assemblée délibérante. Parmi ceux-ci figurent ceux relatifs à l'accès au Château.

Monsieur le Maire expose que le domaine du Château de Bouthéon est aujourd'hui l'un des sites les plus fréquentés du département de la Loire avec 82 560 entrées comptabilisées en 2019 (chiffre intégrant les animations et manifestations qui s'y sont déroulées tout au long de l'année). Jusqu'à présent, les habitants de la Commune, qui ne représentent qu'une faible part des visiteurs, bénéficiaient de la gratuité d'accès au parc animalier et botanique ainsi que du tarif réduit pour la visite libre du château.

Il explique qu'une gratuité complète de l'accès au parc et au château (hors prestations supplémentaires) permettrait à tous les Andréziens-Bouthéonnais de parcourir et apprécier, aussi souvent qu'ils le désirent, l'ensemble du domaine. Tous pourraient ainsi pleinement s'approprier ce patrimoine communal mais également l'histoire de notre territoire.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'instaurer la gratuité d'accès au Château de Bouthéon pour les habitants de la Commune, sur présentation d'un justificatif de domicile.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **INSTAURE** la gratuité de l'accès au Château de Bouthéon aux Andréziens-Bouthéonnais.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 4 septembre 2020

Le Maire,  
François DRIOL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20200904-65-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/09/2020

Affichage : 04/09/2020

Pour l'autorité compétente par délégation

